

**COMPTE-RENDU**  
**Session d'information extraordinaire**  
**De la Municipalité de Belle-Baie**  
**TENUE : 13/06/2023 à 18:30**

Présence :

**Présents / présentes :**

**D. Guitard, Maire**  
**J.-G. Grant, Maire suppléant**  
**A. Bard-Lavigne, Conseillère**  
**R. Arseneau, Conseiller**  
**O. Dilhac, Conseiller**  
**C. Doucet, Conseiller**  
**G. Frenette, Conseiller**  
**M. Larivière, Conseillère**  
**J. Olivier, Conseiller**

**P. Fongemie, Directeur général**  
**W. St-Laurent, Greffière municipale**  
**M. Courtin, Directrice des Services administratifs et Initiatives corporatives**  
**M.-A. Godin, Directeur des services aux citoyens**  
**R. Clavet, Chef de police**

**Absents :**  
**A. Noël, Conseillère**

---

**1. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'a été déclaré.

## **2. PRÉSENTATIONS**

### **2.1. Proposition de politique P2023-04 - Politique linguistique**

Le maire fait le point sur la nouvelle politique linguistique proposée pour la municipalité de Belle-Baie.

### **2.2. Interventions du public**

#### **2.2.1. Pierre Doucet**

Citoyen de Laplante, il mentionne que les messages sur les réseaux sociaux devraient être communiqués dans les deux langues. Il s'inquiète pour le tourisme, les festivals et les entreprises locaux.

Il mentionne également qu'il ne veut pas que les anciennes entités perdent leurs identités, mais ne veut pas que les citoyens soient exclus non plus.

#### **2.2.2. Bella Thériault**

Citoyenne de Beresford, elle n'est pas d'accord avec la nouvelle politique. Elle propose que la municipalité fasse un référendum avant de mettre en place la politique. Elle demande d'avoir les communications dans les deux langues.

Elle mentionne également que les impôts fonciers vont encore augmenter, car il faut changer les enseignes. Elle n'est pas d'accord avec le changement de Beresford à Belle-Baie.

#### **2.2.3. Edgar Aubé**

Citoyen de Beresford, il mentionne que par le passé la ville de Beresford était en français, mais les communications se faisaient bilingues et que le coût n'est pas plus élevé pour faire les communications dans les deux langues.

Il mentionne également que c'est une bonne politique, mais suggère quelques modifications aux articles 4.2.b et 5.b.

#### **2.2.4. René Beaudet**

Citoyen de Beresford, il supporte la politique à 90%, mais c'est le 10% qui choques les citoyens. Il mentionne que le secteur de Petit-Rocher et le secteur de Beresford ne sont pas assimilables et les mêmes règlements ne s'appliquent pas aux deux secteurs.

Il mentionne également que les communautés avoisinantes appuient les entreprises dans les deux langues et que ce sont les familles anglophones qui achètent les maisons ici. Il termine en disant qu'il voit l'importance d'avoir les médias sociaux dans les deux langues.

#### **2.2.5. Jennifer Cook**

Originaire de Californie, mais en ce moment une citoyenne de Laplante, elle mentionne que notre nouvelle communauté devrait être inclusive. Elle suggère également d'avoir les messages sur les médias sociaux dans les deux langues.

#### **2.2.6. Sonia Comeau**

Citoyenne de Beresford et propriétaire d'une entreprise à Beresford. Elle n'est pas d'accord avec la nouvelle politique, elle mentionne que cette politique divise les gens et que c'est un recul pour la communauté.

Nous sommes la seule province bilingue au Canada, la ville aurait dû consulter ses citoyens avant de préparer l'ébauche.

Elle termine en mentionnant que son entreprise a perdu de l'achalandage de citoyens anglophones, avec cette nouvelle politique.

#### **2.2.7. Maurice Leblanc**

Citoyen de Beresford, il veut les communications dans les deux langues. Il stipule que les gens ne viendront plus magasiner à Beresford.

#### **2.2.8. Alyre Chiasson**

Citoyen de Beresford, il supporte les opinions des autres et il ajoute de laissez les choses tranquilles, nous sommes une province bilingue.

### **2.2.9. Andréa Bouma**

Citoyenne de Beresford et agente immobilière, elle se dit consciente de l'importance de la culture acadienne, mais elle suggère fortement que les réseaux sociaux soient dans les deux langues officielles.

Elle mentionne que le bilinguisme est bon pour le développement économique et même si ce que Belle-Baie fait est légal, ce n'est pas nécessairement moral.

### **2.2.10. Sébastien Roy**

Citoyen de Roberville, il reconnaît l'importance de préserver la langue française et la culture acadienne au Canada et plus précisément au Nouveau-Brunswick. Il supporte la politique.

Il ajoute également que le français est en déclin. La langue française est fragile. On est passé de 33% de francophones à 30%. Nous devons nous tenir debout avec un leadership fort. On doit être fier d'avoir et de vivre dans une communauté francophone.

Il travaille dans le mouvement associatif et il a contribué à la mise à jour du projet de loi C13.

Il faut être ouvert de l'immigration francophone. D'en faire la promotion. D'en faire le recrutement.

Les anglophones apprennent le français, mais les francophones attrapent l'anglais. Les francophones sont entourés de médias anglophones... immergés dans l'anglais.

On ne mentionne pas que les entreprises ne desservent pas leur clientèle dans les deux langues. La politique touche seulement les services publics et non privés.

Il faut des institutions fortes. Des leaders forts. Des municipalités fortes qui prennent des décisions claires, précises et difficiles... tout en donnant une place privilégiée au français... afin de préserver sa vitalité. Cela crée une identité forte.

Une communauté francophile est importante pour la vitalité de la langue.

## **2.3. Commission de police du N.-B. par Jennifer Smith**

Madame Jennifer Smith, directrice exécutive de la commission de police du Nouveau-Brunswick (CPNB), explique aux membres du conseil le rôle de la commission indépendante.

Elle mentionne que le mandat de la commission est de s'assurer que les polices offrent un service adéquat et elle explique les procédures à suivre pour déposer une plainte au CPNB. Elle fait un survol des délais imposés dans le traitement d'une plainte et elle fait également le point sur les mesures correctives et disciplinaires; selon les articles 6 et 7 du code de la Loi sur la police.

La conseillère Larivière demande combien de forces policières que la commission chapeaute. Madame Smith lui répond que neuf différentes forces policières sont régies sous la commission.

Le maire demande s'il y a des représentants francophones ou des représentants du nord du Nouveau-Brunswick qui siège au comité de la commission indépendante. Madame Smith informe le groupe qu'il y a des francophones, cependant il n'y a pas de représentants qui proviennent du nord de la province.

### **3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance fut levée à 20 h 12.

**X**

---

Wanda St-Laurent  
Greffière municipale